



Étaient présents :

Secrétaire :

Étaient absents :

Procurations de vote :

OBJET :

Délibération n° 007334

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des Délibérations du Conseil Municipal**

Publié le : 21/11/2023

**Séance du 06 novembre 2023**

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 octobre 2023, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (jusqu'à la question n°25 incluse), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n°4), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n°25 incluse), M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n°25 incluse), M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n°25 incluse), Mme Lorine GAGLILOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n°25 incluse), M. Aurélien LAROPPE (jusqu'à la question n°18 incluse), Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°25 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI (jusqu'à la question n°25 incluse), Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°25 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (à partir de la question n°4), Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°6), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Christine WERTHE (jusqu'à la question n°25 incluse), Mme Marie ZEHAF.

M. Nathan SOURISSEAU

Mme Julie CHETTOUH, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Claude VARET

Mme Julie CHETTOUH donne pouvoir à Mme Frédérique BAEHR, M. Sébastien COUDRY donne pouvoir à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Sadia GHARET donne pouvoir à M. Christophe LIME, M. Pierre-Charles HENRY donne pouvoir à Christine WERTHE, M. Aurélien LAROPPE donne pouvoir à Mme Françoise PRESSE (à partir de la question n°19), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR donne pouvoir à Mme Anne VIGNOT, M. Jean-Hugues ROUX donne pouvoir à Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Juliette SORLIN donne pouvoir à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Claude VARET donne pouvoir à M. Ludovic FAGAUT

22 - Etablissements publics culturels – Rapports annuels 2022

## 22

### Etablissements publics culturels – Rapports annuels 2022

**Rapporteur : Mme Aline CHASSAGNE, Adjointe**

	Date	Avis
Commission Consultative des services publics Locaux	06/10/2023	Favorable
Commission n° 3	19/10/2023	Favorable unanime
Commission de Contrôle Financier	19/10/2023	Favorable

#### Résumé :

Sur le territoire bisontin, cinq établissements culturels sont des acteurs majeurs de la mise en œuvre de la politique culturelle de la Ville de Besançon. D'une manière générale, les engagements de la Ville et de l'établissement culturel sont définis dans des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs et de Moyens, et la Ville participe à la gouvernance de ces établissements.

Le présent rapport propose une synthèse de l'année 2022 de ces 5 établissements en termes d'activité, d'événements, de conditions d'exercice, de situation financière. Il présente ainsi la Régie Autonome Personnalisée La Rodia, l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) les 2 Scènes, l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) ISBA, le Syndicat Mixte Orchestre Victor Hugo et le Centre Dramatique National Bourgogne Franche-Comté (SARL).

A titre d'information, le volume global du soutien financier de la Ville pour ces 5 établissements en 2022 s'élève à 5 344 k€, sous forme de contributions ou de subventions.

Pour rappel, les dispositions prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et du régime de sortie de crise instauré pour lutter contre l'épidémie liée à la Covid-19 ont pris fin le 31 juillet 2022, impactant en conséquence les scènes culturelles sur la programmation et fragilisant le retour des spectateurs. L'année 2022 est également marquée par la guerre en Ukraine débutée en février 2022, la forte hausse du coût de l'énergie et l'inflation grimpanche qui a pu freiner la venue du public dans les salles de spectacle.

#### **I – Régie Autonome Personnalisée la Rodia**

Le projet de la Rodia vise au développement des musiques actuelles et s'ancre sur un territoire actif dans ce domaine. Les trois grands axes de métier sont :

- la diffusion,
- l'action culturelle
- l'accompagnement des pratiques musicales

Labélisée par le Ministère de la culture, la Rodia est l'une des 89 SMAC (Scène des Musiques actuelles) de France.

Lieu de développement artistique proposant une offre diversifiée, la Rodia développe ses missions en association avec de nombreux partenaires du territoire.

Le fonctionnement de la Rodia s'appuie sur une équipe de permanents (environ 20 personnes soit 15.5 ETP pour l'administration, l'accueil, le bar, l'entretien..) et sur des non-permanents (intermittents, vacataires, bénévoles).

La fin de l'année 2022 a vu le départ du directeur historique Manou COMBY, et l'arrivée du nouveau directeur David DEMANGE (en novembre). Ce changement de direction induit l'écriture d'un projet artistique et culturel renouvelé pour la Rodia qui sera porté par le nouveau directeur sur la période 2023-2026.

#### **A/ Activité 2022**

En 2022, 41 424 spectateurs ont assisté aux concerts et événements présentés par la Rodia et 2 temps forts se sont démarqués : d'une part le festival *d'Autres Formes*, week-end musical interactif avec 22 soirées de concerts et de spectacles-54 groupes accueillis, d'autre part le festival *Détonation*

les 23, 24 et 25 septembre 2022 (voir focus ci-dessous). Ces 2 temps forts ont regroupé 14 678 spectateurs.

Les 54 soirées en saison hors les 2 temps forts ont rassemblé 26 746 spectateurs. La Rodia a également organisé quelques concerts gratuits (concert Hommage à Stéphane Métin, fête de la musique, lors du Festival international de Musique et du Super Kabaret et enfin Support Your local Band).

Quelques évènements majeurs hors les 2 temps forts en 2022 :

Concert au New Morning à Paris du spectacle « L'Ouverture de Toussaint » dont la création musicale est issue de la résidence de Napoleon Maddox, rappeur américain, en 2021 à la Rodia. Ce concert a eu grand succès, 450 spectateurs étaient présents. Le spectacle bénéficiera de l'appui du producteur privé ZN Productions.

La Rodia a organisé les soirées à l'occasion du tremplin des Inouïs du Printemps de Bourges.

La Rodia accueille en résidence un nouvel artiste associé pour 2022. C'est Frédéric Morel, musicien, auteur/compositeur bisontin qui a été choisi pour succéder à Napoleon Maddox.

Sur l'année 2022, les projets Chipo, Komorebi/Lycée Pasteur, Worksongs, Mix Music/Francas, Triste Singe, Alfred Massaï, DEM Conservatoire et CAEM Planoise ont pu donner lieu à des restitutions en fin de résidence.

Focus sur Détonation 2022 : le festival organisé autour de 4 scènes sur le site des Prés de Vauxet de 7 concerts hors les murs (« les before ») a accueilli 42 groupes dont 8 régionaux, soit 167 artistes. Deux soirées ont affiché complet : le samedi avec Vitalic et Meute, qui s'adresse à un public à la fois électro et rock, et le vendredi avec Gazo et Lujpeka pour un public très jeune. Le public a été moins présent le dimanche, malgré Juliette ARMAMET en tête d'affiche. Concernant la répartition des scènes, le bal et la friche ont bien fonctionné et permettent à Détonation de se démarquer par rapport aux autres festivals. Détonation a permis de présenter la création *Bigger and the Damned Dozen* qui regroupe le groupe Bigger et 12 élèves du CRR (Conservatoire), et a nécessité un an de travail. Les groupes locaux ont également rassemblé un large public.

L'action culturelle et artistique en milieu scolaire s'est traduite par la réalisation de 5 projets, qui ont bénéficié à 608 élèves : parcours culturels dans 3 classes de CM2, un projet Worksongs avec le collège Lumière de Besançon, une résidence à l'école de Parcey (39), un atelier de création avec l'artiste Sorg dans une classe de 2nde au lycée agricole de Dannemarie.

Afin de participer à la prévention des risques auditifs, 8 concerts pédagogiques ont été proposés à la Rodia à 650 lycéens et collégiens.

19 conférences enrichies de performances musicales se sont tenues à la Rodia et hors les murs en partenariat avec les médiathèques du Doubs et la MQ de Planoise.

Des visites commentées de la structure avec des rencontres d'artistes, destinées à un public essentiellement scolaire pour un premier contact avec l'univers des musiques actuelles, ont rassemblé 430 personnes (remise d'un carnet de visite explicatif édité par la Rodia est remis à chaque visiteur).

Très sensible aux publics les plus éloignés ou en situation de handicap, la Rodia a permis la réalisation d'ateliers de pratiques artistiques et de concerts pour les publics dits « empêchés » : personnes en situation d'exclusion socio-professionnelles, actions en milieu carcéral, création d'un spectacle musical à l'hôpital psychiatrique de Novillars, interventions artistiques autour des musiques électroniques avec l'artiste électro Yogygy One au CHU de Besançon, atelier de création à l'EHPAD de Val de Loue/Ornans.

Pour 2022, La Rodia a mobilisé 172 journées de travail scénique et de création au bénéfice de 40 groupes ou projets.

Les actions du Pôle Ressource ont touché près de 5 400 personnes à la Rodia et hors les murs.

## **B/ Données économiques**

La situation financière de la Rodia s'est tendue en 2022, avec la réalisation d'un déficit de 136 097 € en section de fonctionnement au titre de 2022, et ceci malgré des aides exceptionnelles des financeurs publics et privés.

Il convient de rappeler que, de par une forte proportion de ses recettes directement liées à l'activité (recettes « commerciales »), la Rodia porte un risque financier important.

Sans remettre en cause la continuité de l'activité ni le projet Rodia, ce constat amène à interroger le modèle économique pour la prochaine convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2023-2026.

Les principaux éléments financiers sont les suivants (ils sont comparés avec 2019, dernière année de fonctionnement avant la crise sanitaire) :

En section de fonctionnement :

- total des recettes = 2 484 K€ (2 051 K€ en 2019), dont 1 138 K€ de subventions et 885 K€ de recettes propres ;
- total des dépenses = 2 620 K€ (2 103 K€ en 2019), dont 1 002 K€ de masse salariale, 550 K€ d'achats artistiques + hébergement, 206 K€ de frais de structures (bâtiment, fluides et charges fixes), 222 K€ de locations techniques.

Soit un déficit de fonctionnement 2022 de 136 K€ ce qui porte à 163 K€ l'excédent à reporter.

En section d'investissement :

- total des recettes = 121 K€ (324 K€ en 2019)
- total des dépenses = 99 K€ (346 K€ en 2019)

Soit un excédent d'investissement 2022 de 22 K€ ce qui porte à 29 K€ l'excédent à reporter.

## **C/ Liens avec la collectivité**

La Rodia est gouvernée par un conseil d'administration de 11 membres, dont 9 élus de la Ville de Besançon. La Présidence est confiée à Mme Aline CHASSAGNE.

Une convention pluriannuelle d'objectifs est en cours pour la période 2018-2022. Elle est signée de l'Etat, de la Région BFC, de la Ville de Besançon et de la Rodia. Cette CPO a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2022 par avenant. Dans ce cadre, la Ville de Besançon met à disposition des moyens financiers et matériels.

En 2022, la Ville de Besançon a versé à la Rodia une subvention de fonctionnement de 532 400 €, une subvention d'équipement de 40 600 €, et une subvention exceptionnelle de 26 000 €.

Les parcours culturels proposés par La Rodia ont été financés à hauteur de 1 950 € (année scolaire 21-22), et la Rodia a facturé l'utilisation de sa salle et de ses services pour 17 397 €.

A l'inverse, la Ville de Besançon a encaissé des loyers, charges et taxes (bâtiment, équipements scéniques et temporairement la Grande Halle) pour un montant global de 95 485 €.

## **II – EPCC Les 2 Scènes**

Les 2 Scènes est un Etablissement Public de Coopération Culturelle inscrit dans le réseau des soixante-seize Scènes Nationales labellisées par le Ministère de la culture. Issus du mouvement de la décentralisation théâtrale, ces établissements culturels ont en commun trois missions essentielles :

- la diffusion de spectacles pluridisciplinaires : musique, théâtre, danse, opéra, cirque, formes transdisciplinaires, cinéma ;
- la création artistique (production et coproduction) de référence nationale, voire internationale dans l'un ou l'autre domaine de la culture contemporaine ;
- la participation dans son aire d'implantation à une action de développement culturel favorisant de nouveaux comportements des publics à l'égard de la création artistique et une meilleure insertion sociale de celle-ci.

Le projet de l'EPCC Les 2 Scènes intègre la volonté de mener une mission d'utilité sociale en constituant un lieu ouvert et accessible, invitant à la curiosité, à l'inventivité, au dialogue. Avec deux sites (le théâtre Ledoux au centre-ville et l'Espace à Planoise, quartier prioritaire de la Ville), l'EPCC

mène un travail de proximité auprès des habitants de Planoise afin qu'ils bénéficient au maximum de la structure culturelle implantée au cœur de leur quartier, tout en incitant les publics à se déplacer entre les deux sites (ceux du centre-ville à Planoise, et ceux de Planoise au centre-ville). Il tente ainsi de réduire les inégalités d'accès à la culture, et de favoriser les pratiques artistiques et culturelles du plus grand nombre.

Par ailleurs, le projet de l'EPCC porte les valeurs de la diffusion auprès du jeune public, et une orientation marquée vers le cinéma et les arts du cirque.

L'EPCC a employé 176 personnes en 2022, soit environ 42 ETP. L'équipe permanente est composée de 36 personnes, dont 7 mis à disposition et facturés par la Ville de Besançon.

## **A/ Activité Saison 2021-2022**

Sur la saison 2021-2022, l'EPCC a compté un nombre exceptionnel de représentations et de projections pour un total de 54 570 entrées spectacles et cinéma, avec, côté spectacles, un tiers du programme constitué de reports de spectacles programmés et annulés en 2020 et 2021. Ont ainsi été proposés 61 spectacles dont 24 co-productions, 228 représentations. 67% du public vient de Besançon.

Sur les 61 titres de la saison 21/22, 28 titres (soit 45%) ont été mis en scène, dirigés, chorégraphiés par des artistes ou des ensembles de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

La musique et le cirque étaient à l'honneur sur la saison 2021-2022, avec la venue de Serge Bromberg présentant les premiers films de l'histoire du cinéma, les deux petites formes de cirque de Jeanne Mordoj, Bestiaire et Cousumain, en partenariat avec l'Académie Fratellini, les ciné-concerts made in Les 2 Scènes (La Maison démontable et Le Petit Monde de Léo) qui ont tourné de décembre à mai, ou encore le spectacle de cirque Zugzwang du Galactik ensemble, À poils, et la nouvelle création de Nathalie Pernette L'Eau douce.

L'équipe a accompagné ces œuvres (films et spectacles) de 125 ateliers, rencontres ou animations avec plus de 2 800 participants comptabilisés.

Quelques exemples qui mettent en avant les partenariats des 2 Scènes :

Le duo de l'Atelier Lefevre André, a ouvert la saison avec 14 représentations à la Citadelle de Besançon et dans 6 communes partenaires et une représentation à l'Espace "réservée" aux habitants de Planoise. Ce spectacle a rassemblé 1 250 personnes.

En lien avec le Festival International de Musique, la Scène nationale a invité en résidence le compositeur Alexandros Markeas à deux reprises.

Cinq créations de grande envergure, coproduites par Les 2 Scènes, ont été réalisées cette saison : *Amore* de l'italien Pippo Delbono en hommage aux victimes du Covid, *La Dame Blanche*, opéra comique d'Adrien Boieldieu, dernière production de la co[Opéra]tive dont la tournée avait été annulée en 21 ; *Nijinska, voilà la femme*, de la chorégraphe Dominique Brun, *Moby Dick* de la marionnettiste Ingvild Aspeli et enfin la création musicale de l'Ensemble Cairn *Tokyo no oto* interprétée par Les Cris de Paris. S'il a été compliqué de rassembler beaucoup de spectateurs devant *Tokyo no oto*, les quatre autres créations ont chacune dépassé les 1 000 spectateurs.

La saison 21/22 intégrait 12 spectacles s'adressant aux jeunes publics et aux familles, sur le temps scolaire et hors temps scolaire - 93 représentations et 123 projections cinéma. Au total, ces spectacles et films ont rassemblé plus de 22 000 spectateurs (en famille, avec l'école, le collège ou le lycée) - 11 500 spectateurs pour le spectacle vivant et 10 600 pour le cinéma.

Naissance du festival Sur Terre: depuis 2019, la Scène Nationale met l'écologie appliquée et la durabilité au centre de ses activités. Porté par les 2 Scènes, Sur Terre#1 a rassemblé 4 100 spectateurs et a pris la forme de 2 temps forts (en novembre et en mars) autour des grands enjeux sociétaux des activités du XIXème siècle en croisant spectacles, films, conférences, et ateliers participatifs avec notamment le partenariat de scientifiques, d'artistes et de médiateurs.-

Par ailleurs, les 2 Scènes a continué à déployer des activités hors les murs : ainsi 82 représentations réparties sur 9 spectacles ont été proposées, dont 43 représentations dans les écoles. Au total, la programmation hors les murs a rassemblé 4 700 spectateurs.

Répertoriée par le CNC comme salle de cinéma parmi les 22 scènes nationales, l'EPCC les 2 Scènes est classé Art et essai et est labellisé « Patrimoine et Répertoire ».

La saison 2021/2022 comptabilise 143 films et 375 séances représentant ainsi 21 914 entrées de cinéma.

Les actions culturelles et de médiation ont touché 8 200 personnes : projets participatifs et collaboratifs en lien avec les associations et habitants (ateliers divers de pratique artistique), et organisation de conférences, rencontres, café-ciné, etc.

Les 2 Scènes a également poursuivi en partenariat avec le Théâtre Vidy-Lausanne (Suisse) dans le cadre du projet de coopération transfrontalière « Culture Durabilité », son action au sein du collectif la co[opéra]tive, du réseau Quint' Est et de la plateforme régionale cirque.

En 2021-22, la Scène Nationale a mis en avant l'Education artistique et culturel en participant d'une part à 2 parcours culturels élémentaires bénéficiant à 6 classes (132 élèves) et d'autre part à l'expérimentation des parcours culturels maternels dans le cadre du label Cité éducative pour 4 classes (74 élèves).

Enfin, Les 2 Scènes soutient la diffusion de spectacles et d'artistes par le biais de coproductions engagées avec des institutions et des compagnies de la Région BFC, de France et d'Europe. A un engagement financier s'ajoute la construction de décors, la fabrication de costumes, la mise à disposition de l'atelier de construction et des équipes techniques, l'accueil des répétitions... pour en saison 21/22 totaliser une coproduction de 24 spectacles, et 265 jours de résidence.

## **B/ Données économiques**

2022 a été une année de retour à la normale malgré la diminution de la fréquentation depuis la réouverture des théâtres.

L'EPCC Les 2 Scènes enregistre une perte de 71.953,46 € en fonctionnement qui est la conséquence de cette diminution de fréquentation et de la suppression de l'exonération d'une partie des cotisations et contributions patronales et aide au paiement de juin 2021, accordées par l'URSSAF et remboursées à hauteur de 41.893 € en décembre 2022.

L'EPCC les 2 Scènes enregistre un déficit de 30.922,78 € en investissement qui est lié à un simple décalage dans le temps (subvention à recevoir en 2023).

Les déficits 2022 ne remettent pas en cause la continuité de l'activité.

Les principaux éléments financiers sont les suivants (ils sont comparés avec 2019, dernière année de fonctionnement avant la crise sanitaire) :

En section de fonctionnement :

- total des recettes = 4 025 K€ (4 037 K€ en 2019), dont 3 255 K€ de subventions et 437 K€ de recettes propres ;
- total des dépenses = 4 097 K€ (4 035 K€ en 2019), dont 2 157 K€ de masse salariale, 485 K€ d'achats artistiques + hébergement, 373 K€ de frais de structures (bâtiment, fluides et charges fixes), 209 K€ de frais techniques.

Soit un déficit de fonctionnement 2022 de 72 K€ ce qui porte à 197 K€ l'excédent à reporter.

En section d'investissement :

- total des recettes = 248 K€ (130 K€ en 2019)
- total des dépenses = 279 K€ (147 K€ en 2019)

Soit un déficit d'investissement 2022 de 31 K€ ce qui porte à 81 K€ l'excédent à reporter.

## **C/ Liens avec la collectivité**

L'EPCC les 2 Scènes est gouverné par un conseil d'administration de 19 membres, dont 9 représentants de la Ville de Besançon, 3 représentants de l'État, 5 personnalités qualifiées et 2 représentants du personnel. La Présidence est confiée à M. Jérôme THIEBAUX.

Une convention pluriannuelle d'objectifs est en cours pour la période 2020-2023. Elle est signée de l'Etat, de la Région BFC, de la Ville de Besançon et des 2 Scènes. Dans ce cadre, la Ville de Besançon met à disposition des moyens humains, financiers et matériels.

En 2022, la Ville de Besançon a versé une contribution de fonctionnement de 1 822 200 € et une subvention d'investissement de 35 000 €.

Les 2 Scènes en tant qu'organisateur de parcours culturels élémentaires et maternels a reçu de la Ville de Besançon 5 000 € en 21/22, et il a facturé l'utilisation de sa salle et de ses services pour 1 286 €.

A l'inverse, la Ville de Besançon a encaissé des loyers, charges et taxes (sites Ledoux et Espace) pour un montant global de 218 496 €, facturé les 7 agents mis à disposition pour un montant de 306 684 € et des locations de salles pour 113 €.

Propriétaire des locaux, la Ville a procédé à la réfection de l'étanchéité du théâtre de l'Espace.

### **III – EPCC Institut Supérieur des Beaux-Arts - ISBA**

L'ISBA est un Etablissement Public de Coopération Culturelle ayant pour mission l'enseignement supérieur artistique et la recherche en Art et en Communication Visuelle. Sous tutelle scientifique du ministère de la Culture, il prépare les élèves au Diplôme national d'art (DNA, valant grade de Licence) et au Diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP, valant grade de Master).

Cet établissement assure ainsi la formation artistique, scientifique et technique de créateurs/trices aptes à concevoir, développer et promouvoir toutes réalisations dans le domaine des arts plastiques.

Le projet d'établissement s'articule autour des axes suivants :

- la recherche/création conçue et mise en œuvre à travers l'unité de recherche Fronts et Frontières (colloques, séminaires, partenariat avec d'autres Universités)
- le développement de l'action culturelle conçue comme une prolongation de la pédagogie,
- la coopération internationale conçue comme une véritable culture d'établissement (échanges internationaux d'étudiants, réseau international de partenaires)
- le renforcement de l'insertion professionnelle, et la formation continue (agrément VAE « validation de acquis et de l'expérience »)

L'année 2022 est une année de transition, la Ville de Besançon et l'Université ayant assuré l'intérim pendant près d'un an jusqu'à l'arrivée en août 2022 d'un nouveau directeur : Monsieur Mathieu DUCOUDRAY.

Le fonctionnement de l'ISBA s'appuie sur une équipe de 37 salariés permanents (dont 19 enseignants), et sur 8 assistants d'enseignement pour les cours du soir, ainsi que sur des intervenants ponctuels (artistes et consultants),

Elément majeur en 2022, l'ISBA est entré en phase de renouvellement de l'accréditation délivrée par l'HCERES (Haut Conseil de l'Evaluation et de la Recherche de l'Enseignement Supérieur), qui autorise la délivrance de diplômes nationaux sur la base du projet, des orientations pluriannuelles et de la situation de l'école. Le dossier d'auto-évaluation a été déposé mi-2022.

## **A/ Activité 2022**

### **1. Fréquentation étudiante**

L'ISBA accueille 175 étudiants et étudiantes à la rentrée 2022, dont 68 boursiers. Il en comptait 222 à la rentrée 2019 avant crise sanitaire et difficultés internes. S'y ajoutent 3 auditeurs libres et 9 accompagnements à la VAE.

Le concours d'entrée a mobilisé 140 candidats et 38 étudiants sont entrés en 1<sup>ère</sup> année. Pour les années 2 à 5, ils se répartissent en 79 étudiants dans l'option Art et 58 dans l'option Communication audiovisuelle.

Les étudiants sont originaires pour 91 (52%) de la Région Bourgogne Franche-Comté (dont 17 du territoire grand bisontin), 65 (37 %) de France et 19 (11%) de l'étranger (10 nationalités représentées). En 2022, 25 étudiants ont été diplômés en 5<sup>ème</sup> année (DNSEP) et 41 en 3<sup>ème</sup> année (DNA).

Les droits d'inscription pour les étudiantes et étudiants en 2022 varient de 430 à 800 euros et ce en fonction du niveau des bourses.

## 2. Action culturelle, formation, recherche, mobilité internationale

L'ISBA s'investit dans la vie culturelle locale à travers des workshops, expositions, journées portes-ouvertes, voyages de recherche, ateliers de création, rencontres avec des professeurs et des artistes.

Sur le volet de l'action culturelle, et dans un contexte 2022 de transition, l'ISBA a décliné plusieurs actions sous des formats divers dans un objectif de sensibiliser et de diffuser l'art contemporain. Ces actions se sont développées en lien avec de nombreux partenaires locaux : musées, université, galeries, institutions, artistes, avec une attention particulière à la coopération transfrontalière. Ainsi, l'ISBA a organisé sa Journée Portes Ouvertes, 8 expositions dont 4 en partenariat hors les murs (Jour de feu, Back to the Threes), 3 résidences d'artistes, plusieurs conférences, un voyage d'études et de rencontres d'une semaine dans les grandes villes de France sur le thème « ouvrir l'atelier ».

Sur le secteur de la formation, l'ISBA a organisé 12 workshops, 7 voyages thématiques dans des régions françaises ou suisses, 9 ateliers de Recherche Création (ARC), de nombreuses rencontres entre artistes, étudiants, grand public, et professionnels de la culture.

Sur le secteur de la recherche : « Fronts et frontières » est le nom de l'unité de recherche de l'ISBA. Elle rassemble les deux pôles de recherche intitulés respectivement Corps de l'artiste et Contrat social ainsi que le programme de recherche *Foley Objects*. La recherche en art performance intitulée *Corps de l'artiste, Art Action, Intermedia* est développée depuis 2005 au sein de l'ISBA. Le second pôle « *Contrat Social* » développé depuis 2012, pose la question de l'engagement de l'artiste dans la société et de l'imagination au pouvoir.

Enfin, le dernier programme de recherche *Foley Objects* a reçu le soutien du Ministère de la Culture en 2020-21.

La coopération internationale se manifeste notamment par l'obligation d'un séjour à l'étranger (études ou stage) en 4<sup>ème</sup> année, notamment dans le cadre du dispositif Erasmus. L'ISBA dispose ainsi de 44 partenariats avec des écoles partenaires ERASMUS.

## 3. Insertion professionnelle

L'ISBA s'attache à accompagner les jeunes diplômés dans une démarche d'autonomie professionnelle et à suivre et évaluer leur entrée dans la vie active.

Au printemps 2022, une série de formations avec Culture Action a été mise en place afin de présenter aux étudiants et aux étudiantes les différents aspects administratifs, fiscaux et sociaux de leur future activité dans les arts visuels.

La professionnalisation se fait aussi par la mise en place de stages auprès d'artistes ou de structures partenaires (Musée des Maisons comtoises, Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie, Festival Bien Urbain, ...).

## B/ Données économiques

La situation financière de l'ISBA s'était nettement fragilisée en 2021 pour différentes raisons.

En 2022, grâce aux soutiens exceptionnels de la Ville de Besançon et de Grand Besançon Métropole, et à des efforts de gestion en interne, l'ISBA dégage un excédent de fonctionnement.

Les principaux éléments financiers sont les suivants (ils sont comparés avec 2019, dernière année de fonctionnement avant la crise sanitaire) :

En section de fonctionnement :

- total des recettes = 2 355 K€ (2 322 K€ en 2019), dont 1 867 K€ de subventions, 134 K€ de subventions exceptionnelles et 233 k€ de recettes propres ;



- total des dépenses = 2 310 K€ (2 357 K€ en 2019), dont 1 773 K€ de masse salariale, 230 K€ de frais de structures (bâtiment, fluides et charges fixes)  
Soit un excédent de fonctionnement 2022 de 44 K€ ce qui porte à 212 K€ l'excédent à reporter.

En section d'investissement :

- total des recettes = 79 K€ (82 K€ en 2019)
- total des dépenses = 128 K€ (62 K€ en 2019)

Soit un déficit d'investissement 2022 de 49 K€ ce qui porte à 32 K€ l'excédent à reporter.

### **C/ Liens avec la Collectivité**

Le conseil d'administration est composé de 17 membres dont 7 représentants de la Ville de Besançon et 2 représentants de l'Etat. La Présidence est confiée à Mme Aline CHASSAGNE.

La Ville et l'EPCC ISBA ont signé une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens sur la période 2017-2019, qui a été prolongée jusqu'au 31/12/2022 par avenant.

La Ville met à disposition 21 agents permanents (sur un total de 37). Elle met également à disposition gratuitement les locaux de l'école et assure certaines prestations comme les espaces verts ou le service informatique. Ces montants ne sont pas valorisés dans le compte administratif de l'ISBA.

Dans ce cadre, la Ville de Besançon a versé en 2022 une contribution de fonctionnement de 1 429 573 €, une subvention exceptionnelle de 34 000 € et une subvention d'investissement de 28 000 €.

A l'inverse, la Ville de Besançon a encaissé le remboursement du personnel mis à disposition pour 1 051 108 € et facturé diverses prestations pour 4 664 €.

### **IV – Syndicat mixte Orchestre Victor Hugo**

Créé sous la forme d'un syndicat mixte, l'Orchestre Victor Hugo (OVH) s'est fortement développé ces dernières années autour du projet artistique et culturel du chef Jean-François VERDIER. Son objet est la direction et la gestion d'une formation orchestrale de haut niveau et la sensibilisation des publics, en particulier le jeune public, à la musique symphonique. Il s'étend à l'ensemble de la Région Bourgogne-Franche-Comté, et est aujourd'hui reconnu au niveau national. L'orchestre compte 7 salariés permanents, et 31 musiciens permanents.

Le répertoire de l'orchestre est extrêmement large – du XVIIIème siècle à nos jours, avec des incursions dans les musiques du monde et le jazz, et des propositions pluridisciplinaires (musique/danse, musique/arts visuels, etc.).

### **A/ Activité 2021-2022**

Sur la saison 2021-2022, l'OVH a proposé 50 concerts symphoniques, produit 6 créations, joué 66 œuvres, procédé à 4 enregistrements et enregistré 2 disques, sous la direction son chef Jean-François Verdier et fort de 70 musiciens. L'OVH a également invité 42 artistes (instrumentalistes, chanteurs, chefs, comédiens, metteurs en scène) sous différents formats musicaux. 30 836 spectateurs ont profité de ces événements musicaux.

Les temps forts de la saison 2021-2022 sont :

- l'ouverture du festival international de musique de Besançon (septembre 2021)
- les journées ouvertures musicales à Montbéliard
- l'OVH a été choisi pour la musique du film *Renée Fleming's Cities That Sing : Paris* et pour l'enregistrement du disque de Simon Lopez (gagnant de l'émission Prodiges)
- les concerts du Nouvel An à Besançon et Montbéliard
- l'OVH a donné son premier concert à l'Auditorium de Dijon

L'OVH a créé :

- Symphonie Bleue, de Guillaume Saint-James (jazz). parue en disque chez Indésens Records et qui a obtenu le Choc de Jazz ;

- *Phaenomena*, de Bernd Richard Deutsch joué pour la première fois en France ;
- *Symphonia Blues*, de Thierry Maillard qui a donné lieu à enregistrement d'un disque ;
- *Svalbard*, d'Isabelle Gély & Jean-François Verdier, comédie musicale sur le thème du réchauffement climatique destinée au jeu public
- *La Orilla del mar*, de Fabrice Ferez, oeuvre composée sur un texte de Victor Hugo, pour l'Orchestre Victor Hugo, et pour Isabelle Druet, chanteuse bisontine complice de l'Orchestre

Naissance du *Off de l'Orchestre* : ce format a vocation à permettre la participation de l'OVH sous un format moins volumineux en effectifs et instruments, lors d'événements organisés avec différents partenaires du territoire.

Sur le territoire bisontin, l'Orchestre a proposé 96 manifestations, incluant 21 concerts symphoniques, 7 concerts dans le Off de l'orchestre, 4 séances au concours des jeunes chefs (Festival International de Musique), 8 pauses de jazz musicales, 12 ateliers d'expression artistique.

Plusieurs concerts de musique de chambre ont été organisés, notamment dans le cadre du Festival des Livres dans la boucle, pour l'inauguration de l'église de Pouilley-Français, ou encore lors d'une opération en gare de Besançon-Viotte lors de laquelle les cuivres de l'Orchestre accueillaient les voyageurs de chaque train en fanfare ! Les musiciens sont même allés créer la surprise dans les Passages Pasteur en proposant une flashmob participative aux habitants.

L'OVH mène des actions culturelles nombreuses et variées auprès des jeunes. Elles ont concerné 56 établissements et 6 502 élèves. A titre d'exemples :

- ateliers artistiques dans les Maisons et Associations de quartier en amont des concerts de la saison jeune public « rendez-vous conte » ;
- des concerts en milieu scolaire sous différents formats (6 représentations à Besançon (2101 élèves de maternelles, primaire et collège) et des répétitions ouvertes aux scolaires (385 élèves du CP à la 6ème) ;
- 3 Masterclasses en partenariat avec le CRR ;
- le projet pluridisciplinaire *Livres en musique* composé d'un programme musical et de la création d'un mini spectacle co-écrit entre musiciens et professeurs de trois écoles maternelles ;
- les Zooms de l'Orchestre (7 collèges et 15 écoles élémentaires de la Région BFC avec 1325 élèves participants) ;
- l'Orchestre des Jeunes

En 2021-2022, L'OVH a également participé à l'expérimentation des parcours culturels maternels dans le cadre de la Cité éducative. 5 classes (108 élèves) ont suivi le parcours *Mon concert avec l'OVH*, composé d'un atelier de découverte des sons à l'auditorium du conservatoire et d'un concert jeune public.

De plus, un nouveau parcours a été proposé : Petits Moments d'Orchestre pour 9 classes CP/CE1/CE2 (192 élèves), composé d'ateliers de médiation, de la venue à une répétition de l'Orchestre et d'un concert jeune public.

## **B/ Données économiques**

Le compte administratif 2022 dégage un déficit de fonctionnement de 105 778,47 € et un déficit de la section d'investissement de 20 216,10 €.

Le déficit de fonctionnement 2022 est en partie expliqué par le report d'une série de concert de 2021 sur 2022 pour un montant global de 84 000 €. Le déficit réel 2022 est donc de l'ordre de 20 K€.

Concernant l'investissement, le déficit s'explique en partie par une écriture de régularisation passée en 2022 (15 000 €). Cependant, depuis quelques années, la question de l'investissement devient prégnante pour le syndicat mixte notamment pour le renouvellement du parc instrumental.

Ces déficits 2022 ne remettent pas en cause la continuité de l'activité.

Les principaux éléments financiers sont les suivants (ils sont comparés avec 2019, dernière année de fonctionnement avant la crise sanitaire) :

En section de fonctionnement :

- total des recettes = 2 672 K€ (1 901 K€ en 2019), dont 1 912 K€ de subventions et 568 K€ de recettes propres ;
- total des dépenses = 2 778 K€ (2 023 K€ en 2019), dont 2 374 K€ de masse salariale, 292 K€ de frais artistiques.

Soit un déficit de fonctionnement 2022 de 106 K€ ce qui porte à 309 K€ l'excédent à reporter.

En section d'investissement :

- total des recettes = 19 K€ (54 K€ en 2019)
- total des dépenses = 39 K€ (25 K€ en 2019)

Soit un déficit d'investissement 2022 de 20 K€, ce qui rend le reste à reporter déficitaire de 6 K€.

## **C/ Liens avec la collectivité**

Le comité syndical est composé de 16 membres représentant les collectivités, dont 8 pour la Ville de Besançon et 4 pour la Région BFC. La Présidence est confiée à Mme Aline CHASSAGNE.

Dans le cadre de son appartenance au Syndicat mixte, la Ville de Besançon met à disposition des moyens financiers et matériels.

Ainsi en 2022, la Ville a versé à l'OVH une contribution de fonctionnement de 805 000 € et une contribution en investissement de 2 000 €. Elle a également versé 2 700 € pour les parcours culturels 21-22 et payé des prestations diverses (concerts, participation au 14 juillet) pour un montant de 60 550 €. Enfin, l'OVH a bénéficié d'une subvention de 1 005 € au titre du Contrat de Ville.

A l'inverse, la Ville a encaissé les produits de location de salles pour 1 073 €.

Par ailleurs, la Ville met à disposition des locaux administratifs au 27 rue de la République, et, via l'EPCC Les 2 Scènes, l'OVH a accès au théâtre Ledoux.

## **V – Centre Dramatique National - CDN**

Un Centre dramatique national a pour double mission d'être un outil majeur et structurant pour la création d'œuvres théâtrales et de lutter contre les inégalités d'accès à la culture des publics dans le cadre des politiques publiques de régionalisation et de décentralisation.

Il en existe aujourd'hui 38 en France. Ils sont dirigés par des artistes, afin qu'une ligne artistique forte et singulière soit donnée au projet du théâtre. Ils appartiennent au réseau des Scènes Nationales.

Le CDN Besançon Franche-Comté a été créé en 1972. Il compte 18 emplois permanents (à temps complet ou partiel), des apprentis et des personnels d'accueil temporaires (spectacles) et son effectif moyen total est de 33 personnes.

## **A/ Activité 2021-2022**

Le théâtre Droz mis à disposition du CDN a été fermé pendant une période de 6 mois (du 19 avril 22 au 29 octobre 22) pour travaux de sécurité et d'accessibilité avec la création et la pose d'un ascenseur, l'installation d'un système de sécurité incendie, un changement de VMC à l'étage périphérique, mise en place d'une aération dans la buanderie, les locaux reprographie et gradateur son, isolation thermique des portes accès décor... et la pose d'un nouveau parquet au RDC. La fermeture a également été mise à profit pour installer une nouvelle scène dans la salle Karl Aueur.

Sur la saison 21/22, le CDN comptabilise 189 représentations pour 27 941 spectateurs (soit un taux de fréquentation de 83% et 68% de fréquentations payantes).

16 événements (tables rondes, partenariats associatifs...) ont accueilli 720 personnes.

Le Festival *la Guinguette contre-attaque !* a permis 19 représentations et réuni 2010 spectateurs.

L'année 2022 et son retour progressif à des conditions d'activités normales a permis de jouer en partie les créations 2021 du CDN : ainsi, les premières représentations publiques d'*Antoine et*

*Cléopâtre* produit par Cécile PAUTHE ont eu lieu le 14 janvier 2022 à Toulouse et 6 représentations ont pu avoir lieu à Besançon sur le 1er semestre 2022. *Meaulnes (et nous l'avons été si peu)* et *Le pont du Nord* ont également été repris sur la saison 2021-2022.

Parmi les créations 2022, notons « *plutôt vomir que faillir* » jouée en cours d'année.

Dans sa salle, dont le plateau scénique a bénéficié d'une rénovation, le CDN a accueilli diverses représentations : *Le silence et la peur* de David Geselson, *Nostalgie* d'Anne Monfort, *Hamlet* de Gérard Watkins, *Rémi* de Jonathan Capdevielle ou encore *Dans la mesure de l'impossible* de Tiago Rodriguez. Le CDN a également présenté des spectacles dans le cadre du projet MP#3 en partenariat avec la Suisse.

En tournée, le CDN a présenté 110 représentations dans 47 villes différentes pour 15 463 spectateurs, parmi lesquelles *Antoine et Cléopâtre* de Cécile Pauthe, *le bonheur* de Tatiana Frolova. Le spectacle *Corrélés* de Nicolas Laurent a été présenté dans les lycées de 3 villes (15 représentations). *Médée* a été joué en tournée en Région Bourgogne Franche-Comté (14 représentations, 8 lieux).

L'activité en milieu scolaire s'est poursuivie. Ainsi, Le CDN a participé avec son spectacle *Rémi* aux parcours culturels élémentaire avec 4 classes (85 élèves).

En terme d'action culturelle dans les quartiers, le CDN a décliné son fil rouge « jeune, diversité, égalité des chances » avec 3 projets expérimentaux :

- la création de la première classe à horaires aménagés art dramatique à Besançon au sein du collège Voltaire de Planoise et partenariat avec le CRR ;
- la création d'un projet innovant autour du détournement des stages d'observation de 3ème et proposer à 40 jeunes issus de quartiers prioritaires une immersion dans le théâtre et une découverte des métiers techniques et artistiques,
- la création expérimentale d'une option légère théâtre au sein des deux années de CAP Électricité du lycée professionnelle et technologique Pierre Adrien Pâris.

De plus, il est à noter la 6ème édition du projet « Une saison en partage » en direction des jeunes de 17 à 25 ans en difficulté d'insertion sociale et professionnelle.

De nombreux partenariats sont mis en œuvre par le CDN avec les 2 scènes, le FRAC, le CRR, la Rodia, le Musée des Beaux-Arts et notamment avec l'Université de Franche-Comté par la création en 2021-22, de la licence 3 parcours 3 « préprofessionnalisation du jeu de l'acteur ». Dans ce parcours d'enseignement supérieur, le CDN est garant « pédagogiquement » de deux unités d'enseignement. Dans ce cadre le CDN a également innové en créant deux postes de metteurs en scène en contrat d'apprentissage, dispositif unique en France.

## **B/ Données économiques**

Le CDN est géré sous forme d'une SARL (société à responsabilité limitée) de droit privé, dénommée « Compagnie AIRELLE ».

Le gérant de la SARL est la directrice, Mme Cécile PAUTHE. L'effectif moyen est de 32 personnes.

Le commissaire aux comptes certifie que les comptes 2022 sont réguliers et sincères.

La situation financière du CDN est saine même si l'année 2022 se termine par un déficit de 98 946 €.

En effet, les réserves accumulées les années précédentes permettent d'absorber ce déficit.

Les principaux éléments financiers sont les suivants (ils sont comparés avec 2019, dernière année de fonctionnement avant la crise sanitaire)

- le total des produits en 2022 = 3 114 K€ (3 109 K€ en 2019), dont 2 252 K€ de subventions et 662 K€ de recettes propres
- le total des charges en 202 = 3 213 K€ (3 010 K€ en 2019), dont 2 022 K€ de masse salariale 160 k€ de frais artistiques et 196 k€ de frais de structure (bâtiment, charges, fluides...).

Soit un déficit de 98 K€ en 2022 qui porte à 247 K€ le total des fonds propres.

Le déficit s'explique en partie par une dotation aux provisions de 50 k€ pour couvrir un risque sur une créance, et par l'obligation de réengager des frais pour répéter les représentations des créations de 2021 qui ont été reportées du fait de la crise sanitaire.

Par ailleurs, des tensions de trésorerie ont amené le CDN à souscrire un volume d'emprunt de 300 K€ en 2022.

Il convient de noter également que les fonds propres disponibles pour partie déjà fléchés pour financer la prochaine création artistique de Célie PAUTHE dont le départ est prévu fin 2023..

### **C/ Liens avec la Collectivité**

Les représentants de la Ville de Besançon (Mme CHASSAGNE), de l'Etat et de la Région siègent au sein d'un comité de suivi. La gérance de la SARL est confiée à Mme Célie PAUTHE. Le mandat de Mme Célie PAUTHE arrivera à échéance au 31 décembre 2023.

Une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre l'Etat, la Région, la Ville et le CDN est signée pour la période 2022-2023.

Par ailleurs, une convention d'objectifs et de moyens et plusieurs conventions d'occupation des locaux sont signées entre la Ville de Besançon et le CDN.

Dans ce cadre, la Ville de Besançon a versé une subvention de fonctionnement de 525 000 € et d'investissement de 44 000 €.

La Ville a également versé 3 980 € pour les parcours culturels 2021-2022.

A l'inverse, le CDN a reversé 77 911 € à la ville de Besançon au titre des loyers et charges des différents locaux (Droz, Chardonnet, terrasses).

La valorisation des apports indirects par la Ville (communication, charges, mises à disposition, etc.) est estimée à 398 327 € dans la convention actualisée de la hausse des coûts de l'énergie, et qui ne sont donc pas répercutés au CDN.

### **Le Conseil Municipal prend acte du présent rapport portant sur l'activité, les données économiques et les liens avec la Collectivité des Etablissements Publics Culturels en 2022.**

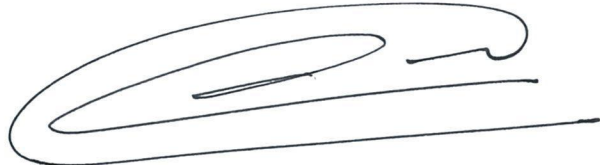
*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

Le Secrétaire de séance,



M. Nathan SOURISSEAU,  
Conseiller Municipal Délégué

Pour extrait conforme,  
La Maire,



Anne VIGNOT